

Appel à projet LéA-IFÉ

2024

Lieux d'éducation Associés à l'Institut Français de l'Éducation



Les Lieux d'éducation Associés à l'Institut Français de l'Éducation

Le réseau des Lieux d'éducation Associés est porté par l'Institut Français de l'Éducation au sein de l'Ecole normale supérieure de Lyon. En 2022-2023 le réseau comptait 35 Lieux d'éducation Associés à l'IFÉ (LéA-IFÉ) représentés par 350 acteurs éducatifs, 98 chercheurs, 41 unités de recherche et 177 structures d'éducation. Chaque année le réseau des LéA-IFÉ se renouvelle en partie. Les actions de recherche LéA-IFÉ qui seront retenues dans le cadre du présent appel seront menées de septembre 2024 à août 2027.

Des dispositifs de recherche-développement-formation en réseau

Un Lieu d'éducation Associé à l'IFÉ réunit durant trois ans des chercheurs et des acteurs éducatifs pour étudier les actions des professionnels de l'éducation, les processus d'apprentissage et de formation, ou/et le développement professionnel des acteurs engagés. Les LéA-IFÉ sont structurés en un réseau national qui contribue au développement de liens entre le monde de la recherche, le monde de l'éducation et celui de la formation.

Une dimension collaborative incontournable et féconde

Les recherches conduites dans les LéA-IFÉ s'inscrivent dans le champ des « recherches trans-sectorielles » telles que définies dans le référentiel d'évaluation des unités de recherche de l'HCERES¹. Ces recherches correspondent à « un nouveau mode de production des connaissances qui s'appuie sur des collaborations avec des organisations au-delà du monde de la recherche et qui intègre des savoirs scientifiques et des savoirs d'acteurs (professionnels, décideurs, etc.) » (p.23). Les projets des LéA-IFÉ reposent sur l'hypothèse que la réflexivité et la collaboration entre les acteurs éducatifs et les chercheurs contribuent au développement de la recherche, du lieu d'éducation et des différents acteurs impliqués.

Des dispositifs ouverts à une diversité d'acteurs, de structures et d'approches

Les projets des LéA-IFÉ sont ouverts à une diversité de structures et de territoires (établissements scolaires, établissements d'enseignement supérieur, établissements de formation, réseaux d'établissements, bassins de formation, associations...) et impliquent une diversité d'acteurs (enseignant, formateur, personnel d'encadrement, personnel de vie scolaire, accompagnateur pédagogique dans l'enseignement supérieur, enseignant-chercheur...). Ils mobilisent une diversité de disciplines (sciences de l'éducation, didactiques, sciences sociales, psychologie, sciences cognitives, philosophie de l'éducation...) et de méthodologies de la collaboration (recherche-action, recherche-intervention, recherche orientée par la conception...).

Un accompagnement par l'IFÉ pour la réussite et la mise en réseau des projets

Les LéA-IFÉ bénéficient d'un dispositif d'accompagnement où collaborent des professionnels de l'éducation et de la recherche, en lien avec les acteurs des institutions et des territoires concernés. L'activité du réseau des LéA-IFÉ est conduite en synergie avec des partenaires internationaux. Cette organisation permet de soutenir la mise en place et la conduite des travaux. Elle facilite également le partage des résultats et des ressources au sein du réseau des LéA-IFÉ, ainsi que leur diffusion dans le système éducatif et dans la communauté scientifique.

¹ Référentiel d'évaluation des unités de recherche. Campagne d'évaluation 2020-2021 vague B. Hcéres, novembre 2019. p23. https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/Referentiel UR Vague%20B RECH%20UR 12nov.pdf





Une reconnaissance institutionnelle au niveau national et local

Les LéA-IFÉ sont soutenus par le ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports (MENJS) par l'intermédiaire de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et de son Bureau de l'innovation pédagogique (BIP), et par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) par l'intermédiaire de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER). Ce soutien se traduit par le versement d'un forfait d'heures aux acteurs éducatifs des établissements relevant de ces ministères. Les LéA-IFÉ entretiennent également des liens privilégiés avec la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), avec l'Inspection générale et avec le réseau national des Instituts nationaux supérieurs du professorat de l'éducation (INSPÉ). Au niveau local, des liens sont établis avec les INSPÉ, les services de l'innovation des rectorats (CARDIE et autres), et les écoles académiques de la formation continue (EAFC).

Des recherches répondant aux grands enjeux d'éducation de l'école maternelle à l'enseignement supérieur

Les problématiques travaillées au sein des LéA-IFÉ sont définies par l'IFÉ à partir des politiques publiques de ses institutions partenaires et des questions de société qui traversent l'éducation de l'école maternelle à l'enseignement supérieur.

Ces problématiques répondent aux grands enjeux d'éducation suivants :

- L'enseignement et les apprentissages.
- L'accompagnement, la formation, le développement professionnel des acteurs éducatifs.
- Le pilotage, la coordination et la territorialisation des politiques éducatives.

Elles traversent les questions vives de société comme l'inclusion, les apprentissages fondamentaux, le travail collectif, l'autonomie, les espaces d'apprentissage, ou encore les transitions dans les parcours de formation des apprenants.

Les LéA-IFÉ peuvent également, de façon complémentaire, travailler des questions *méta* sur les recherches collaboratives telles que les processus et conditions de la collaboration, les caractéristiques des connaissances produites, le développement professionnel des acteurs impliqués.

Quatre bonnes raisons de devenir un LéA-IFÉ

- Sécuriser le projet et l'implication de ses acteurs sur la durée par le biais d'une convention tripartite (structure éducative, unité de recherche, IFÉ-ENS Lyon).
- Reconnaître financièrement l'engagement des acteurs éducatifs des établissements publics du MENJS et du MASA et obtenir plus facilement des financements complémentaires au dispositif des LéA-IFÉ.
- Bénéficier de l'accompagnement du projet et s'inscrire dans un réseau d'échanges scientifiques et professionnels par le biais de manifestations locales, nationales, internationales, d'un site et d'un blog collaboratif.
- Produire des connaissances scientifiques et des ressources utiles et utilisables pour le système éducatif, se développer professionnellement.



Principaux critères d'évaluation

Les candidats seront particulièrement vigilants aux trois critères suivants dont les indicateurs sont détaillés dans le dossier de candidature.

• La qualité scientifique d'un projet de recherche collaborative

La qualité scientifique de la proposition exige d'expliciter le questionnement, sa position dans un champ de recherche et la méthodologie envisagée. Elle nécessite également de présenter et de référencer l'approche collaborative choisie. Ce critère implique la présence de chercheurs titulaires dans une unité de recherche, dont les travaux s'inscrivent dans le champ de l'éducation et démontrent un intérêt pour les approches collaboratives. Les projets ouvrant sur la diversité et la complémentarité des approches disciplinaires et méthodologiques pour saisir des processus complexes sont valorisés.

• La pertinence et les apports pour le système éducatif et pour la communauté scientifique

Le projet de recherche nécessite d'articuler les enjeux du lieu d'éducation à ceux de ses institutions partenaires, et aux questions de société qui traversent l'éducation. La question des retombées, au-delà des bénéfices pour les acteurs engagés dans le projet est fondamentale. Des productions scientifiques sont attendues, mais également des productions pour l'enseignement, la formation ou/et le pilotage, avec une finalité d'appropriation des résultats par des acteurs extérieurs au projet.

• La dimension collaborative du projet et inclusive de sa coordination

Il est attendu que soit explicitée la façon dont les différents acteurs seront impliqués dans les activités de recherche, de la constitution du dossier de candidature à la valorisation du projet, en précisant comment sont pris en compte leurs questionnements, leurs contextes et leurs contraintes respectifs. Le portage du dossier de candidature par une équipe éducation-recherche doit permettre le dialogue et l'ajustement aux attentes de chacun.

Il est également attendu que soient anticipés les modes de coordination du LéA-IFÉ pour une répartition équilibrée et partagée des responsabilités, et ce particulièrement lorsque le LéA-IFÉ s'inscrit sur un territoire élargi avec une diversité de partenaires.

Modalités de réponse à l'appel à projet

Les porteurs du projet doivent compléter le dossier de candidature téléchargeable sur la page « Devenir un LéA » du site des LéA-IFÉ : http://ife.ens-lyon.fr/lea/le-reseau/devenir-un-lea

Seuls les dossiers réunissant les conditions suivantes seront examinés par la commission d'expertise :

- Le projet engage des acteurs éducatifs d'un lieu d'éducation ;
- Le responsable scientifique du projet est un chercheur titulaire d'une unité de recherche. Ses travaux s'inscrivent dans le champ de l'éducation ;
- Tous les champs du dossier de candidature sont complétés ;
- Les avis d'opportunités obligatoires, signés, sont joints au dossier de candidature (voir tableau ci-après)



	Structure éducative			
	1 ^{er} degré	2 nd degré	Enseignement agricole	Enseignement supérieur et autre structure éducative
CARDIE	✓	✓		
IA-DASEN	✓			
Chef d'établissement		√	✓	
Responsable de la structure éducative (directeur d'INSPé, vice-président formation, directeur des études)				√
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation (SDPOFE) de la DGER			✓	
Directeur de l'unité de recherche porteuse de l'action de recherche (UMR, EA,)	✓	√	✓	√

Avis d'opportunités attendus en fonction de la structure éducative du LéA

Les avis d'opportunité de l'IA-DASEN et du chef d'établissement sont rendus obligatoires par le décret relatif aux recherches menées dans les écoles et établissements d'enseignement publics et privés².

L'avis d'opportunité du CARDIE est demandé pour tous les établissements scolaires relevant du MENJS dans le cadre d'un accord entre la DGESCO et l'IFÉ.

Pour les établissements de l'enseignement agricole, les avis d'opportunité demandés relèvent des accords du MASA avec l'IFÉ.

Le dossier de candidature complet devra parvenir à l'IFÉ (lea.ife@ens-lyon.fr) avant le 19 février 2024 en format texte et PDF.

Pour plus d'information et d'aide au montage du projet :

- lea.ife@ens-lyon.fr
- Page du site des LéA-IFÉ : <u>Devenir un LéA</u>

² Décret n° 2019-1403 du 18 décembre 2019 relatif aux recherches et aux expérimentations menées dans les écoles et établissements d'enseignement publics et privés sous contrat et dans les établissements français d'enseignement à l'étranger https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039645601/



